ÉCOLE SUPÉRIEURE EN TRAVAIL ÉDUCATIF ET SOCIAL DE STRASBOURG

Mineurs non-accompagnés

Unbegleitete minderjährige Ausländer

En France : état des lieux, cadre réglementaire, statistiques

In Frankreich: Bestandsaufnahme, Rechtsrahmen, Statistiken

Valérie Wolff

Chargée de recherche à l'ESTES

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Données générales

- **Une approche quantitative difficile**
  - Un public pas toujours identifié
  - Des chiffres globaux (mineurs + jeunes majeurs)
- **2013 : Près de 9000 jeunes étrangers non accompagnés** en France métropolitaine
  - Une concentration forte sur certains territoires
    - Paris, Seine-Saint Denis, Nord…
  - Des disparités très fortes (10 à 100…)
  - Cause : attrait de certains territoires, présence de communauté, traditions d'accueil, activité de réseaux…

Statistiques

Statistiken

La répartition par régions

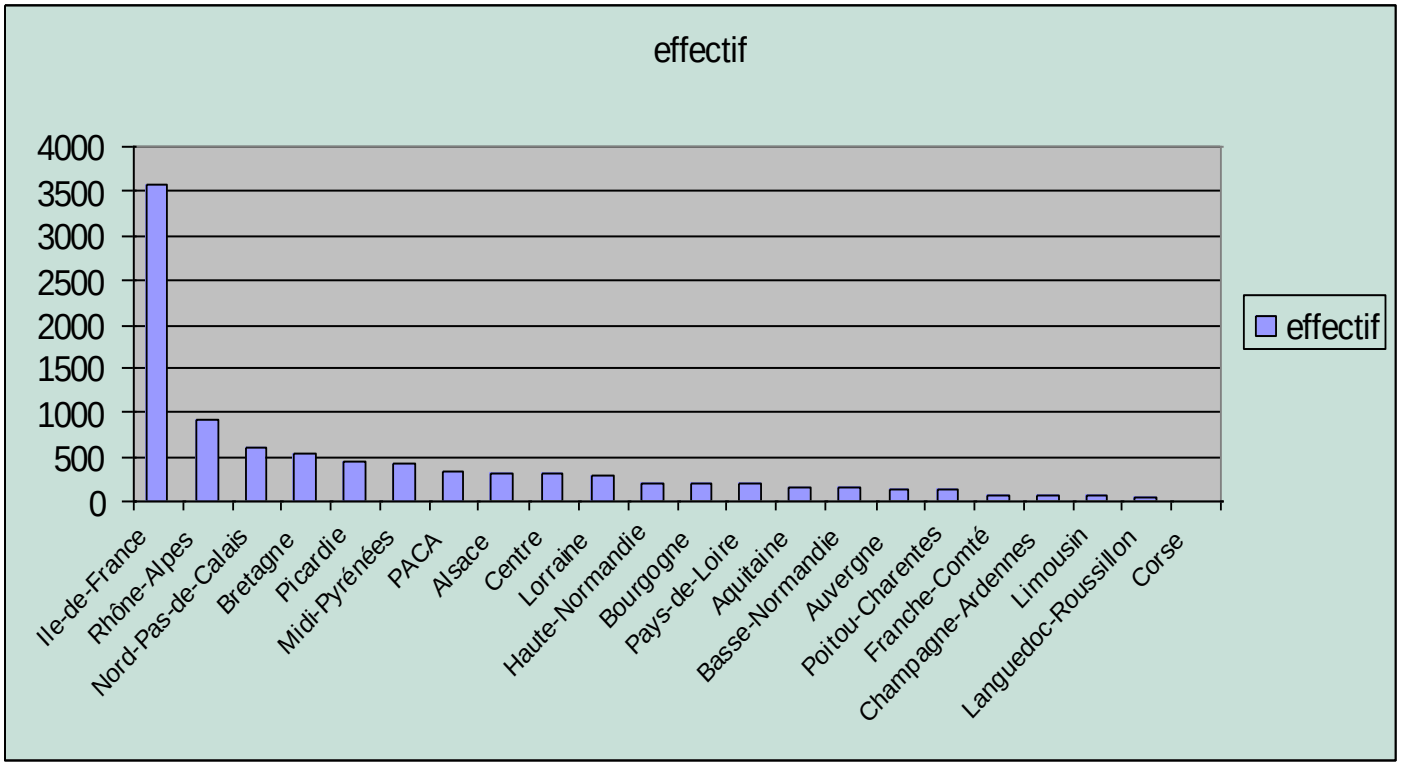

Origine et demande d'asile

Des origines diverses	% situations évaluées 1/6/13 et 31/5/2014
Afrique : Guinée, Congo, Mali, Tchad, Angola, Nigeria	61%
Asie : Bengladesh, Pakistan, Afghanistan	16%
Maghreb – Moyen Orient : Maroc, Algérie Tunisie	13%
Europe : Albanie, Kosovo, Turquie …	10%

⇨ *Flux migratoires déterminés par la géopolitique*

- **Une demande d'asile faible**
  - 447 demandes en 2009 ; 610 demandes en 2010; 595 demandes en 2011

Typologie

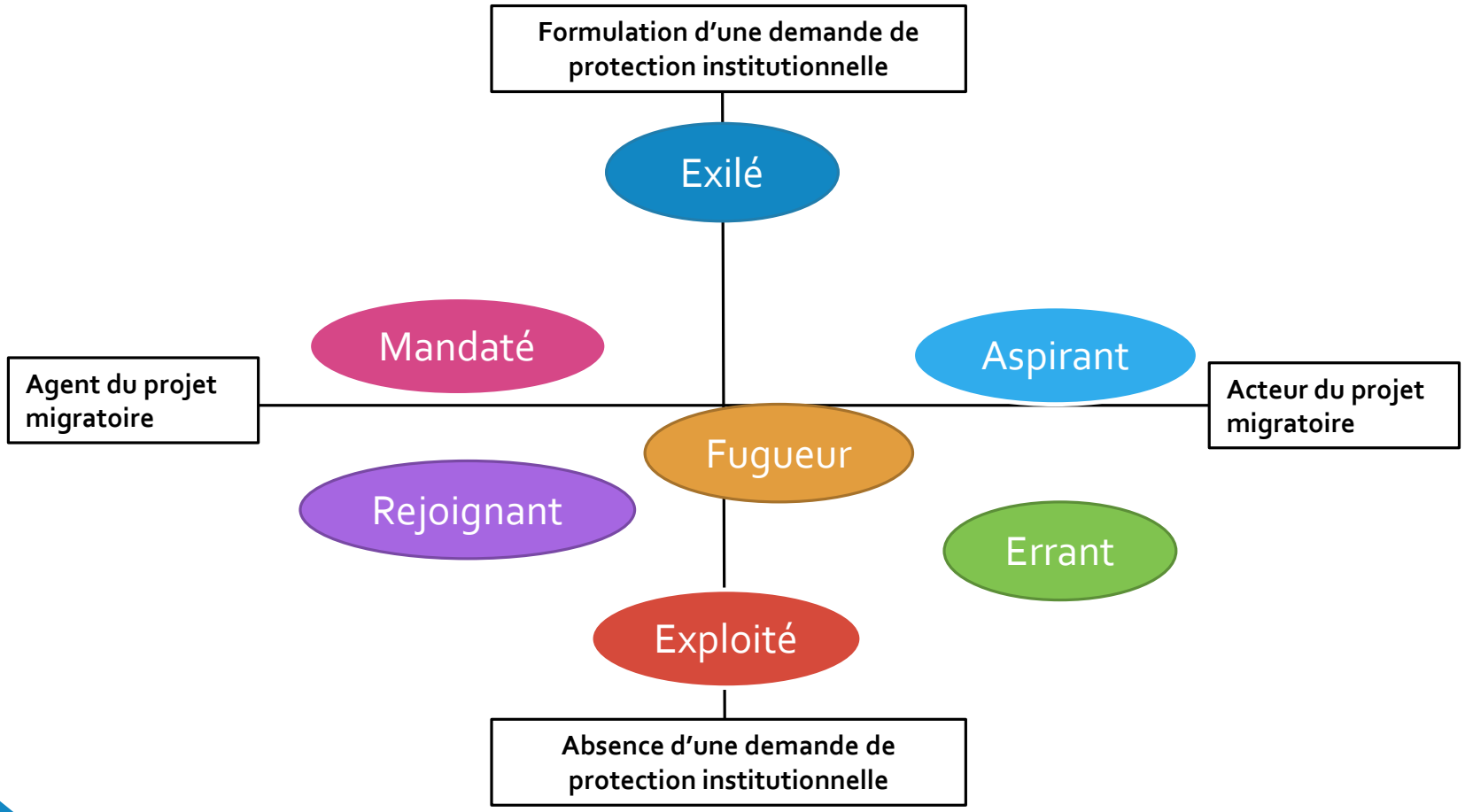

(E. Etiemble, O. Zanna; 2002, 2012)

Cadre règlementaire

Rechtsrahmen

Configuration juridique complexe

- **Les MNA relèvent à la fois**
  - **du droit des étrangers**
    - le CESEDA s'applique à tous les étrangers qqst leur âge
  - **du dispositif juridique français de protection de l'enfance** et de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant
    - qui enjoignent l'Etat à protéger les non majeurs

La protection des jeunes

- **Dispositif juridique français de protection de l'enfance**
  - Applicable **sans condition de nationalité**

L'isolement constitutif de danger

Art 375 du Code Civil
Art L221-1 du Code de l 'Action Sociale et des familles

  - Dévolue au service de **l'Aide sociale à l'enfance des Conseils Départementaux**

Dispositif spécifique

- **Le droit commun de la protection de l'enfance**
  - applicable aux mineurs non accompagnés au même titre qu'aux nationaux
- **MAIS dans les faits : procédure spécifique**
  - en amont de la prise en charge de droit commun

Dispositif spécifique

- **2013 : Protocole et circulaire du Ministère de la Justice**
- **Encadre l'entrée des MNA dans le dispositif de protection de l'enfance**
- **Objectifs**
  - Harmoniser des modalités d'accueil
  - Répartir les jeunes primo-arrivants sur l'ensemble des départements du territoire

ARTICULATION DISPOSITIF NATIONAL DE MISE A L'ABRI, D'EVALUATION ET D'ORIENTATION DES MINEURS ISOLES ETRANGERS ET DROIT COMMUN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (1/3)

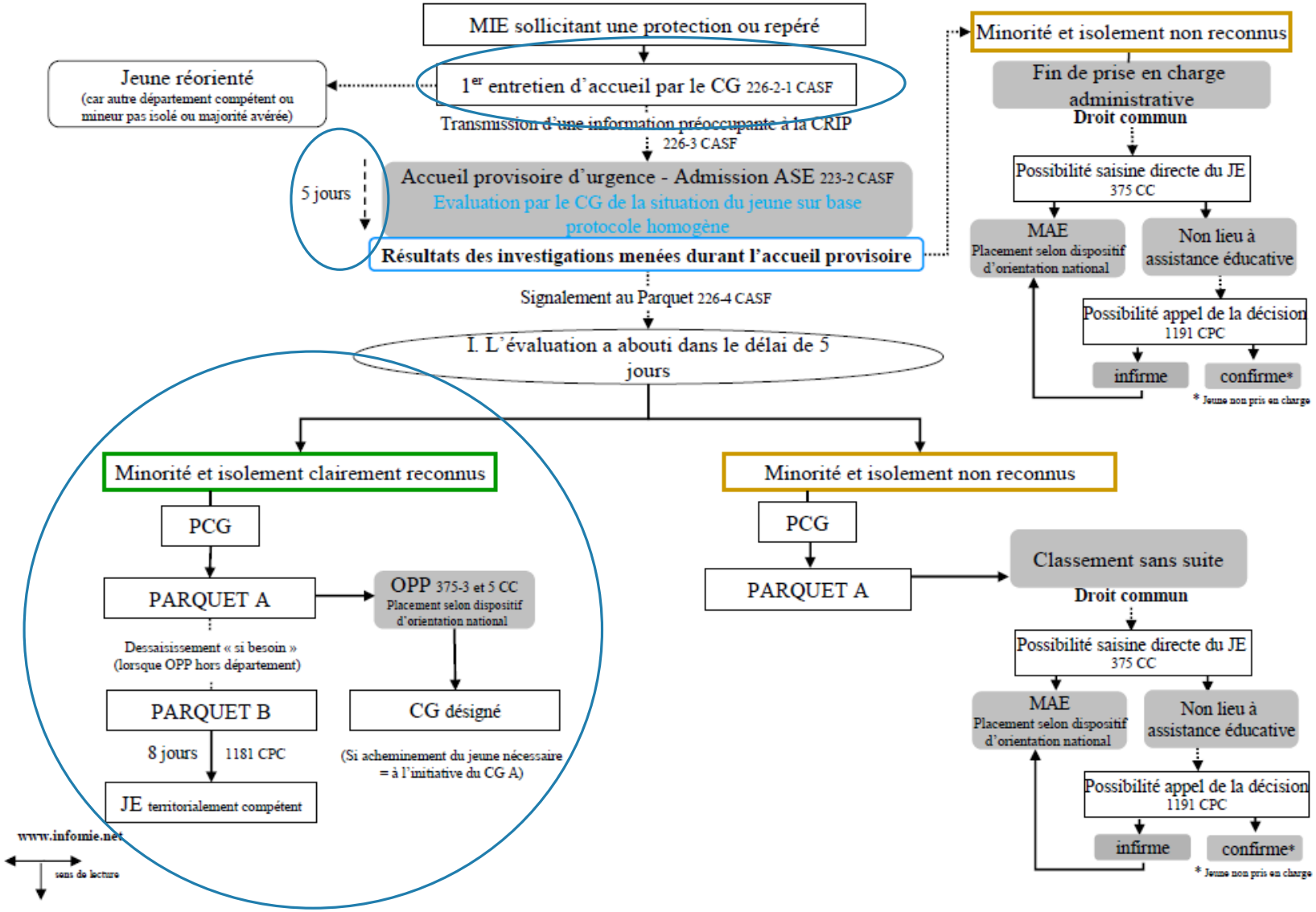

Les difficultés

- **La question de la responsabilité de la prise en charge**
  - Mission obligatoire du Conseil départemental (Protection de l'enfance)
- **Budgets des collectivités territoriales fragilisés**
- **Bras de fer entre les départements et l'Etat**
- **Négociations ⇨ Protocole + circulaire 2013**
- **Difficulté persistantes**
  - Importantes difficultés des départements pour la prise en charge
  - Conseil d'Etat du 20/01/2015 : annulation partielle de la circulaire
  - Nouvelle circulaire interministérielle du 16 janvier 2016 – Loi du 4 mars 2016 – Décret d'application du 24 juin 2016
  - Un arrêté interministériel en projet (un référentiel national pour l'évaluation)

Évaluation de la minorité

- L'évaluation = réunir un **faisceau d'indices** suffisant à caractériser la minorité
- Présomption de minorité
  - Un jeune se présentant comme mineur doit être considéré comme tel **tant que sa majorité n'a pas été établie**
- **Protocole 2013**
  - un entretien social
  - la vérification des documents d'état civil
  - en cas de doute persistant, l'autorité judiciaire a la possibilité d'ordonner des examens médicaux dont elle appréciera souverainement les conclusions

Etat des lieux

Bestandsaufnahme

Action de formation + diagnostic

- UNIFAF
- Professionnels du secteur social médico-social
- Accueil et accompagnement du public Mineur non accompagné
- Inter-Région Grand EST
- 60 professionnels

4 constats

1. Un manque de partenariat interdisciplinaire
2. Des réponses associatives inégales
3. Des pratiques institutionnelles différentes
4. Des relations complexes entre les associations et les institutions

(59)
Aisne
(02)
Laon
Charleville-
Mézières
Ardennes
(08)
Oise
(60)
Seine-
et-Marne
(77)
Châlons-
en-Champagne
Marne
(51)
Champagne-
Ardenne
Meuse
(55)
Bar-le-Duc
Lorraine
Metz
Moselle
(57)
Meurthe-
et-Moselle
(54)
Nancy
Bas-Rhin
(67)
Strasbourg
Alsace
Troyes
Aube
(10)
Chaumont
Haute-
Marne
(52)
Vosges
(88)
Épinal
Colmar
Haut-
Rhin
(68)
Yonne
(89)
Auxerre
Haute Saône
(70)
Vesoul
Belfort
Côte-d'Or
(21)
Dijon
Bourgogne
Nièvre
(58)
Nevers
Franche-
Comté
Besançon
Doubs
(25)
Territoire
de Belfort
(90)
Jura
(39)
Lons-
le-Saunier
Saône-et-Loire
(71)
Allier
(03)
Moulins
Mâcon
Bourg-
en-Bresse
Haute
Savoie
(74)

Partenariat interdisciplinaire

Les MNA : des problématiques en inter-relation

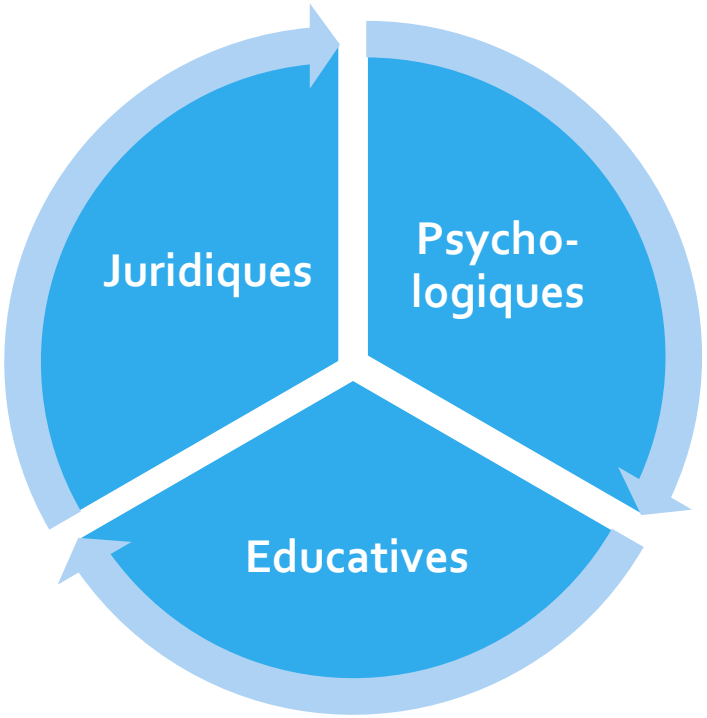

Mais peu d'accompagnement interdisciplinaire

Causes

- **Cloisonnement des secteurs et filières**
  - Distance voire une opposition entre « le social », « le sanitaire » (CSTS, 2007; Jaeger, 2012)
  - Des professionnels peu formés sur le plan juridique
- **Majorité des MNA accueillis dans 2 types de services**
  - Services chargés de la protection de l'enfance
  - Services chargés de la demande d'asile
  - = 2 « cultures professionnelles »

→ Les services et les filières spécifiques peuvent répondre de manière cloisonnée et incomplète aux problématiques complexes des mineurs

Conséquences

- **Obstacle à l'accès aux soins et aux droits des MNA**
- **Des professionnels en difficulté**
  - Des éducateurs contraints de jouer de multiples rôles (juriste, assistante sociale, psychologue…)
    - Injonction de dépassement du champ de compétence
    - Difficulté à se recentrer sur le cœur de métier
    - Une position de « toute puissance » vis-à-vis du jeune
    - Obstacle à la qualité de l'accompagnement

Des réponses associatives inégales

- **Une répartition très inégale sur le territoire**
  - Des départements pourvus de dispositifs spécifiques, d'autres non
  - Un manque de ressources
    - Accompagnement juridique
    - Soutien psychologique
  - Parfois les ressources existent, mais elles
    - sont éloignées géographiquement
    - proposent de longs délais d'attente (ex: rdv CMPP)
    - sont ignorées des professionnels peu formés

Des pratiques institutionnelles différentes

- 3 grands domaines
  - Evaluation minorité
  - Droit au séjour
  - Concertation

Des relations complexes entre associations et institutions

- **Des directions d'associations qui craignent de « faire des vagues » vis-à-vis des autorités administratives**
  - Réticences aux recours en cas de refus titre de séjour, de refus contrat jeune majeur, ….
    - → Les directions freinent les TS à la fois dans leurs démarches et leurs orientations (méfiance en cas d'orientation vers des associations militantes)
- **Des jeux de concurrence économique entre les associations**
  - Dimension historique : histoire du développent des associations sur le territoire
  - Dimension économique : Logique de marché, appels d'offre

En conclusion

Opportunités

- Développement du travail pluri-partenarial et interdisciplinaire
  - ⇨ Amélioration de la cohérence/continuité de l'accompagnement
  - ⇨ Optimisation de l'accès aux droits
  - ⇨ Mutualisation des connaissances
  - ⇨ Transférabilité des « bonnes pratiques »

Un pôle pluridisciplinaire en appui des éducateurs

Strasbourg. Au sein du dispositif Domie 2 qui suit des mineurs isolés étrangers de plus de 16 ans et des jeunes majeurs, l'association Oberholz a créé un pôle ressources. Des professionnels aux compétences variées qui épaulent leurs collègues éducateurs dans l'accompagnement de ce public.

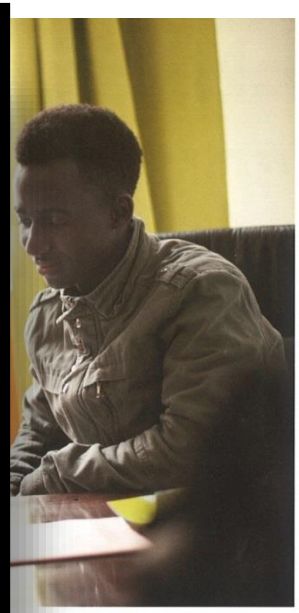

L'interdisciplinarité

La base de l'accompagnement réalisé par l'association strasbourgeoise de protection de l'enfance Oberholz, par le biais de son dispositif Domie 2 ? Croiser les regards. Les éducateurs peuvent ainsi compter sur l'expertise de professionnels aux profils variés, réunis au sein d'un pôle ressources.

De solides partenariats

Et pour cause. Les professionnels ressources connaissent tous les dispositifs de droit commun et ont constitué un indispensable réseau de partenaires, en matière de logement, d'éducation, d'insertion professionnelle, d'accès à la santé… Un gain en termes d'efficience, essentiel pour ces accompagnements réalisés sur des temps contraints, mais aussi de visibilité.

« L'important est de respecter les identités professionnelles. Savoir qui dit quoi, qui fait quoi. »

Un cercle vertueux

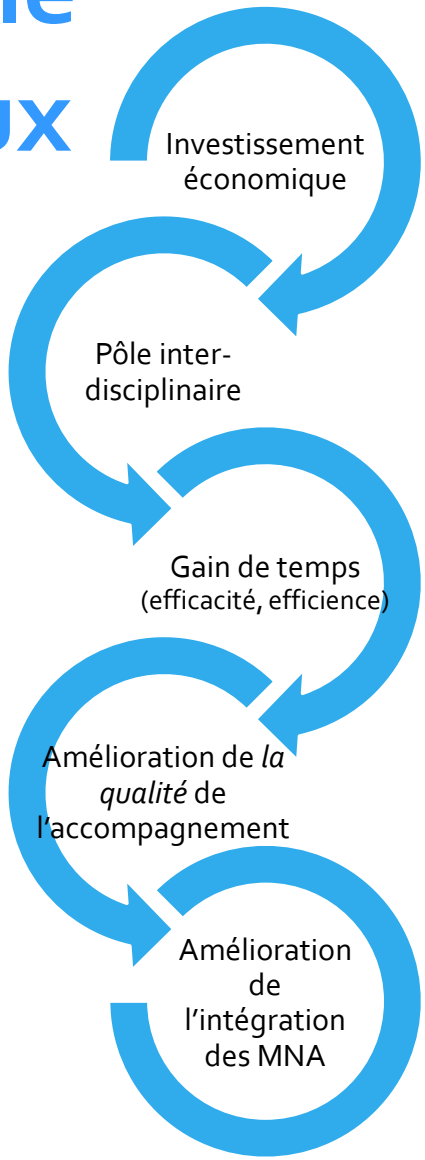

Les conditions

1. Augmentation du nb de suivi / prof
2. Identification précise des missions respectives
3. Des réunions cliniques régulières